Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral des finances DFF

Administration fédérale des douanes AFD

Procédure de remboursement simplifiée pour la Poste Déclaration en douane au sens de l'art. 28 LD pour marchandises étrangères en retour exemptes de permis; demande de remboursement des redevances

Date
N° de dossier du bureau de douane
N° de compte PCD
Référence
L'impôt sur les importations a-t-il été débité du compte PCD de l'importateur? ○ oui ○ non

Bureau de douane	N° de décision de taxation à l'importation	N° de bordereau (optionnel)	Date de la décision de taxation à l'importation	Montant total
			Total	

Condition:
Réexportation de marchandises restées sous la garde du déclarant.

L'impôt à l'importation est remboursé au déclarant uniquement si, lors de l'importation, les redevances n'ont pas été débitées du compte PCD de l'importateur.

Requérant:

Nom et signature:

Timbre du bureau douane:

Signature du bureau de douane:

Décompte

Droits de douane TVA	
Remboursement brut Moins émolument Remboursement net	